

# *MAIRIE DE BOREST*

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – 9 mars 2015**

La séance commence après présentation du planning de permanence des élections départementales.

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, selon un tableau en annexe, les dépenses d'investissement qu'elle propose d'inscrire au Budget Primitif 2015, afin de permettre à chacun de se positionner lors du vote du budget primitif.

Le budget sera voté lors de la séance du 13 Avril 2015 après réunion de la commission des finances.

### **REGULARISATION DE TERRAIN COMMUNAL**

Madame Eeckhout expose la demande de M. Lechevalier, propriétaire du haras rue de la sole des Ponts, qui souhaite acquérir à la commune une parcelle de terrain correspondant à une partie du chemin communal dénommé « le chemin du bas » traversant sa propriété.

Le géomètre du GFA Le Chevalier a présenté un plan de la zone et il ressort qu'une bande de terrain entourant le tennis et l'aire de jeux appartient toujours au GFA Sainte Geneviève ; Les containers à verres sont installés sur un terrain qui n'est pas propriété de la commune, de même que le parking.

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'entreprendre toutes démarches pour régulariser cette situation : recourir aux services du géomètre, pour déterminer les plans des parcelles à acquérir par la commune, rétablir le tracé de la route de la Sole des Ponts, et définir clairement ce qui fait partie du domaine public de la commune de ce qui restera son domaine privé.

Elle fait part de l'exploitation, par les agriculteurs d'une partie de ce « chemin du bas » communal qui est devenu, de ce fait, impraticable.

L'ensemble des propriétaires des parcelles jouxtant ce chemin sera contacté, après que les recherches des héritiers pour certains d'entre eux seront achevées, et ce, avant de lancer une enquête publique pour décider du devenir de ce chemin rural.

### **ACQUISITION DE TERRAIN :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'absence de local communal pour stocker les matériaux et le matériel et présente l'opportunité pour la commune d'acquérir une parcelle de terrain située derrière le tennis, appartenant actuellement au GFA Sainte Geneviève et utilisée par le Haras Lechevalier

Elle demande l'autorisation au Conseil Municipal d'engager les négociations avec le propriétaire pour acquérir une surface de l'ordre de 2 000 à 3 000 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal autorise madame le Maire à engager les négociations en vue de cette acquisition.

Madame le maire informe le Conseil Municipal que Mademoiselle Laetitia Hazard serait favorable à céder à la commune une parcelle de terrain d'une largeur de 1,50 m sur une longueur restant à définir, située sur la place de l'école.

Cette transaction favoriserait l'accès du terrain se situant derrière la cantine scolaire, actuellement doté d'une porte de faible largeur.

Elle demande l'autorisation au Conseil Municipal d'entreprendre toutes démarches concernant cette opération : recourir aux services du géomètre pour établir les plans de cette zone, interroger les services des domaines pour connaître le prix conseillé, le tout sera exposé lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de réaliser cette transaction et lui donne tout pouvoir pour engager les démarches nécessaires et négocier le prix d'acquisition

#### **ASSAINISSEMENT :**

La commune de Borest s'était associée, avec les communes de Fontaine Chaâlis et Montlognon, à une étude réalisée en 2008 portant sur l'assainissement collectif.

Une enquête publique a succédé à cette étude mais n'avait pas été approuvée par le Conseil Municipal.

Le commissaire enquêteur, Madame Giraud, a été recontactée et a fourni les documents ainsi que les conclusions de cette enquête qui sont portés à la connaissance des conseillers municipaux.

Il convient d'approuver le rapport de l'enquête afin de permettre aux services de l'ADTO de lancer la consultation pour le choix du bureau d'études et d'avancer sur ce projet en attente.

A l'unanimité, les conclusions de l'enquête publique ainsi que le rapport du commissaire enquêteur sont approuvés.

#### **SUBVENTIONS :**

Le PNR qui propose une subvention de 70% pour la réfection du faîtage d'une partie du mur de la Rue Saint Martin - se situant derrière l'église - demande qu'une convention financière entre le PNR et la commune soit signée.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer cette convention fixant la répartition de la dépense entre la commune et le PNR, soit 30 et 70%, pour la réfection de cette partie du faîtage du mur.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur Germano Defreitas fait part de la nécessité d'installer un panneau « interdit aux chiens » sur le court de tennis. L'acquisition du panneau sera réalisée.

Madame Eeckhout répond à Monsieur Vincent Bacot sur le devenir de la parcelle défrichée rue du Pont de Corne et fait savoir qu'elle réunira prochainement la commission « bois et environnement » pour définir son projet de réhabilitation.

Madame Eeckhout fait savoir que gendarme référent, qui doit être désigné pour déterminer de l'emplacement et du nombre des caméras de surveillance, sera prochainement nommé par le colonel Boget, commandement du groupement de gendarmerie départementale de l'Oise.

La demande de subvention auprès du FIPD ne pourra s'effectuer qu'après le rapport du gendarme référent.